

Un rapport balistique contredit les déclarations du policier

L'ENQUÊTE sur la mort de Julien Quemener, ce supporter du PSG tué par le tir du policier Antoine Granomort en 2006 aux abords du Parc des Princes à Paris, s'est étoffée d'un élément nouveau. Le rapport d'expertise balistique et criminalistique, remis à la juge d'instruction parisienne Nathalie Dutatre, contredit la version d'Antoine Granomort sur les circonstances du tir. Selon les conclusions du rapport, daté du 25 mars, le policier était — au moment du coup de feu — debout et tenait son arme à l'horizontale. Or, l'ex-gardien de la paix a toujours expliqué avoir tiré en se relevant après avoir été projeté au sol.

Mise en examen demandée

Le 23 novembre 2006 à l'issue du match de coupe d'Europe PSG - Hapoël Tel-Aviv, Antoine Granomort, alors en civil, intervient pour protéger Yaniv Hazout, un supporter de confession juive poursuivi par un groupe d'ultras du PSG. A 22 h 53,

encerclé par environ cent cinquante personnes, le gardien de la paix, qui a vidé sa bombe lacrymogène puis a été projeté au sol par ses agresseurs, sort son arme et fait feu une fois. La balle de calibre 9 mm transperce Mounir Boujaer, grièvement touché au poumon, puis atteint mortellement au cœur Julien Quemener, 25 ans. Une instruction est ouverte. Antoine Granomort bénéficie du statut de témoin assisté et la thèse de la légitime défense est privilégiée. La juge désigne un expert en médecine légale et un expert en armes et munitions. Le 12 juin 2008, ces spécialistes assistent à la reconstitution du drame, à laquelle participent Yaniv Hazout, Antoine Granomort et Mounir Boujaer.

Ce jour-là, Antoine Granomort maintient sa version. Selon son récit, il braque son arme vers les supporters qui tentent de le frapper, recule, trébuche, perd ses lunettes, se relève puis tombe à nouveau sous l'effet de coups de pied. Il voit alors une « grosse masse » au-dessus de lui et



Antoine Granomort (DR.)

tire, le buste penché en arrière, en appui sur sa main gauche reposant au sol. Ce scénario ne colle pas avec la trajectoire du tir reconstituée par les experts. « La version de M. Granomort correspond à un tir effectué nettement de bas en haut, atteignant la victime à l'abdomen. Elle est incompatible avec les constatations

médicales, les trajets intracorporels des projectiles dans les corps des victimes, atteintes à la poitrine, étant nettement orientés de haut en bas », observent les experts.

Ces conclusions sur la position du tireur ne surprennent pas Mounir Boujaer, partie civile dans la procédure. « Elles confortent ma version, j'ai toujours dit que le policier avait tiré debout. Il aurait dû faire feu en l'air, je lui en veux », réagit Mounir Boujaer. « Ces conclusions permettent de contester la thèse de la légitime défense », estime son avocat, M^e Gilbert Collard, qui va demander à la juge la mise en examen d'Antoine Granomort. De son côté, l'avocate de l'ex-gardien de la paix se dit très sereine. « J'étais à la reconstitution, indique M^e Florence Rault. Les experts ont travaillé avec une pelote de laine rouge ! Je ne mets pas en cause leur compétence mais je m'interroge sur la fiabilité d'une expertise réalisée avec des moyens dérisoires. Je vais en demander une nouvelle. »

GEOFFROY TOMASOVITCH